



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

QUATRE ENTERREMENTS ET UNE VICTOIRE

Comme nous l'avions indiqué dans notre précédent numéro, une journée de l'ordre du jour de notre Assemblée nous était réservée ce mois-ci. La seule et unique de la session, ce qui est bien trop peu et nous oblige à faire des choix difficiles parmi l'ensemble des propositions de loi que nous déposons chaque année et qui sont toutes, à nos yeux, fondamentales.

Nos propositions de lois emblématiques, qui vont à total rebours de la politique du Gouvernement, n'ont que peu d'espoir d'aboutir et d'être adoptées et c'est pourquoi, cette année, nous avons fait le choix de présenter des textes qui auraient dû prospérer car «adoptables» même par la majorité. C'était sans compter sur son imagination à trouver les prétextes les plus extravagants pour justifier l'enterrement de quatre de nos cinq textes, manifestation de ce qu'il faut malheureusement appeler une absence d'empathie à l'endroit de ceux qui souffrent.

Je n'ose revenir sur les arguments justifiant le rejet de notre proposition de «déconjugaliser» l'allocation adultes handicapés tant ils sont indécents. A tel point, que le Gouvernement n'a pu trouver une majorité pour le soutenir au sein de ses propres rangs,

ce qui l'a conduit à utiliser un artifice parlementaire pour empêcher le vote. Une méthode qui prouve, une fois encore, son mépris des représentants du peuple, et sur cette question une forme de cynisme envers les personnes en situation de handicap.

Même constat pour notre texte qui visait à la prise en charge et à la réparation des conséquences des essais nucléaires français. Le débat parlementaire a été confisqué, au prétexte de l'organisation d'une table ronde, sans la moindre considération pour toutes les victimes et leurs familles.

Pour ce qui concerne le refus de la majorité d'étendre les plans de prévention des risques technologiques aux infrastructures de stationnement et de stockage temporaire de matières dangereuses, ce sont des prétextes juridiques fallacieux qui sont venus justifier une indifférence à la sécurité des habitants concernés ou à la dévaluation de leurs biens.

Concernant enfin notre proposition avançant des mesures d'urgence pour les intermittents de l'emploi, même sentence: rejet de notre texte alors même que bon nombre de députés de la majorité prétendaient il y a quelques mois, en plein cœur de la crise sanitaire, se soucier de leur sort. Faisant fi de la grande détresse de ces

hommes et femmes qui sont privés d'un régime protecteur pérenne, ils ont préféré leur tourner le dos.

Une victoire cependant après ces quatre enterrements: l'adoption unanime de notre texte pour «assurer la revalorisation des pensions des retraités agricoles les plus faibles» qui concerne plus particulièrement les conjointes d'agriculteurs, grandes oubliées de la protection sociale. Certes, sa portée initiale a été amoindrie par le gouvernement, mais cette avancée est pour nous une première étape positive vers l'objectif d'aligner la retraite des aides familiaux et conjoints collaborateurs sur celle des chefs d'exploitation, portée à 85 % du SMIC à la suite de la proposition de loi adoptée en juillet 2020 à notre initiative.

A votre service, et malgré l'acharnement du Gouvernement et de sa majorité parlementaire à entraver nos propositions d'avancées sociales, nous continuons et continuerons à mener le combat pour la justice sociale.

 **André Chassaigne,**

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

MENER BATAILLE POUR PLUS DE JUSTICE SOCIALE

Bilan de notre journée d'initiative parlementaire du 17 juin 2021

Coup de force et aveu de faiblesse du gouvernement lors des débats sur l'allocation aux adultes handicapés

En 2019, le Gouvernement et la majorité avaient rejeté notre proposition de loi *Portant suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)* par l'adoption d'une motion de rejet, empêchant ainsi tout débat d'avoir lieu. Le 17 juin dernier, les mêmes sont allés jusqu'à utiliser le vote bloqué pour faire obstacle à cette mesure de justice sociale, votée par le Sénat, réclamée depuis des années par les bénéficiaires et leurs proches, que nous défendions à nouveau à travers la voix de Stéphane Peu et de Marie-George Buffet.

Le Sénat, l'ensemble des groupes d'oppositions, plusieurs élus de la majorité, l'ensemble des associations de défenses des personnes en situation de handicap soutiennent l'individualisation de l'AAH. Une pétition déposée sur le site du Sénat en faveur de son adoption avait d'ailleurs enregistré plus de 100 000 signatures : le choix entre vivre en couple et perdre son allocation, ou vivre seul pour conserver son autonomie financière constitue un « prix de l'amour » inacceptable. Pourtant, le Gouvernement, la République en Marche et le Modem s'opposent à un changement de clacul, hermétiques à la souffrance



En signe de protestation contre les manoeuvres du Gouvernement, les députés brandissent des cartons rouges. Séance publique du 17 juin 2021

qu'il engendre et convaincus que la solidarité familiale doit primer.

En diminuant progressivement le montant de l'AAH jusqu'à la supprimer lorsque les revenus du conjoint atteignent 2200 euros, ce mode de calcul conduit, à placer la personne porteuse d'un handicap en situation de dépendance vis-à-vis de celui ou celle qui partage sa vie. Ce, alors même que l'AAH avait été pensée comme une allocation d'autonomie à sa création, en 1975. Une situation inacceptable qui dégrade considérablement les conditions d'existence des 270 000 bénéficiaires de l'AAH qui vivent officiellement en couple.

Sans arguments, esseulés, le Gouvernement et sa majorité avaient choisi en commission, non pas de supprimer l'article 3 mettant fin à la prise en compte des revenus du conjoint, mais de le transformer par voie d'amendement en un simple abattement forfaitaire, vi-

dant ainsi le texte de sa substance.

Lors de l'examen en séance, nous avons tenté de rétablir notre texte initial qui aurait permis la déconjugalisation. Affolé par l'énergie déployée sur tous les bancs pour défendre ce rétablissement et par les divisions provoquées dans les rangs de la majorité, le Gouvernement a recouru à un vote bloqué sur l'article 3, coupant court à toutes possibilités de rétablir la déconjugalisation de l'AAH mais dévoilant du même coup la terrible fragilité de sa majorité.

Un « coup de force » pratiqué au mépris des usages parlementaires les plus élémentaires et constituant, dans de telles circonstances, la pire des « manoeuvres parlementaires ». Rarement utilisé, le vote bloqué permet en effet au Gouvernement d'imposer un seul vote sur tout ou partie d'un projet de loi, en ne retenant que les amendements qu'il a proposé ou accepté.

Si la bataille est perdue pour cette fois, tout indique que la digue bâtie par la majorité contre cette mesure de justice sociale finira par céder. Le texte devrait être à nouveau inscrit à l'ordre du jour du Sénat lors d'une niche parle-

mentaire, dès l'automne prochain. Souhaitons que lors de son retour à l'Assemblée nationale, le Gouvernement et la majorité auront retrouvé la raison et qu'ils adopteront enfin cette proposition dictée par l'humanité. ♦

►►► Pour lire les interventions de Stéphane Peu, rapporteur, et Marie-George Buffet, oratrice principale, consultez la rubrique interventions de notre site, à la date du 17 juin 2021.

Revalorisation des retraites agricoles : la stratégie du grignotage

Un an après l'adoption de la proposition de loi d'André Chassaigne portant la pension de retraite des chefs d'exploitation à 85 % du Smic minimum, nous avons obtenu une nouvelle revalorisation de pensions des retraites agricoles. Grâce aux mesures adoptées, 210 000 conjoints d'agriculteurs et aides familiaux verront leur pension augmenter d'une centaine d'euros en moyenne. Deux tiers des bénéficiaires sont des femmes.

Il aura fallu quatre ans pour que notre proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles soit enfin adoptée et presque 5 pour qu'elle entre en vigueur. Votée à l'unanimité en 2017 à l'Assemblée nationale, elle avait été reprise par les sénateurs communistes mais stoppée en séance par le gouvernement au moyen d'un vote bloqué.

En juin 2020, alors que la crise du

Covid appelait à agir urgemment pour la protection des plus modestes, le gouvernement changeait son fusil d'épaule et votait finalement cette loi qu'il avait auparavant combattu... Il saisissait cependant l'opportunité de cette nouvelle lecture à l'Assemblée pour écarter du champ d'application de la mesure un certain nombre d'agriculteurs, le nombre des bénéficiaires passant ainsi de 270 à 195 000.

A l'occasion des débats autour de ce texte, André Chassaigne avait interpellé le ministre sur le sort des conjointes et conjoints collaborateurs, ainsi que celui des aides familiaux, leurs situations n'étant pas réglées par le texte débattu.

En mars dernier, face à l'immobilisme du gouvernement et à l'urgence de la situation, nous avons déposé une proposition de loi pour faire avancer cette question sans attendre. En effet, les retraités du statut de conjoint collaborateur, dont 97% sont des femmes, sont parmi les grands oubliés de la protection sociale. Elles perçoivent en moyenne une pension de 604 euros par mois quand elles ont validé au moins 150 trimestres dans le seul régime des non-salariés agricoles, et seulement 307 euros par mois

quand elles n'ont pas atteint cette durée d'assurance.

Cette nouvelle proposition, inscrite à l'ordre du jour le 17 juin dernier, a été adoptée à l'unanimité ! Dans une version amoindrie par le gouvernement certes, mais qui représente un premier pas vers l'objectif d'aligner la retraite des aides familiaux et conjoints collaborateurs sur celles des chefs d'exploitation. Les avancées déjà obtenues ne sont pas négligeables : le texte acte au final une augmentation mensuelle moyenne d'environ 100€ et concerne, à des degrés divers, 210 000 bénéficiaires dont 2/3 de femmes.

Nous poursuivons notre combat pour que soit menée à terme cette mesure de justice sociale qui mobilise l'ensemble des organisations syndicales agricoles. Prochaine étape, l'examen au Sénat qui marquera une nouvelle échéance vers des pensions dignes pour nos agriculteurs et nos agricultrices. ♦

►►► Pour lire les interventions d'André Chassaigne, rapporteur et Sébastien Jumel, orateur principal, consultez la rubrique interventions de notre site, à la date du 17 juin 2021.

Il est urgent de ne rien faire en faveur des intermittents de l'emploi

Les intermittents de l'emploi, c'est-à-dire ceux de nos concitoyens dont l'emploi discontinu est la norme, seraient actuellement au nombre de 2,3 millions. Grands oubliés des mesures sociales prises dans la dernière période pour amortir le choc de la crise, nombre d'entre eux sont aujourd'hui en grande difficulté. A cela s'ajoute la réforme catastrophique de l'Assurance chômage, dont l'application vient d'être provisoirement suspendue par le Conseil d'Etat au regard de la situation économique du pays. La majorité en est consciente. Du moins, c'est ce qu'elle assure car en commission comme en séance, à l'occasion des débats autour de la proposition de loi que nous avons inscrite à l'ordre du jour, elle n'a eu de cesse de répéter l'importance de la question des intermittents de l'emploi. Seulement, elle a répété avec tout autant de constance son opposition à notre proposition de loi pour des mesures d'urgence en leur faveur !

Une attitude loin d'être inédite tant la majorité est souvent prise en flagrant délit de contradiction. En l'occurrence la contradiction était majeure puisqu'une proposition de loi déposée par un député marcheur et dont le dispositif était sensiblement identique avait été déposée en novembre 2020 et cosignée par près d'une centaine de membres de la majorité... « Votre proposition de loi intervient à contretemps. Ce texte est débattu au moment où la reprise économique est là », a pour sa part assuré Elisabeth Borne, écartant notre proposition d'un revers de main.

▶▶▶ Retrouvez l'intervention d'Elsa Faucillon, rapporteure, rubrique interventions à la date du 17 juin 2021.

Conséquences des essais nucléaires : une table ronde suffira bien

En mars 2021, le média Disclose révélait les nombreuses failles des évaluations des conséquences des essais nucléaires français par le ministère de la défense et le CEA. Il pointait également les dysfonctionnements de l'indemnisation des victimes. Malgré le trouble jeté par ces révélations, la majorité n'a pas jugé utile de se prononcer en faveur de notre proposition de loi pour la réparation des conséquences des essais nucléaires français. Pourtant les victimes officiellement reconnues et indemnisées ne sont que 500 parmi les dizaines de milliers de personnes concernées. Pour prouver

L'extension des PPRT n'intéresse pas les marcheurs

Le 21 septembre 2001 à 10h17, l'explosion survenue dans l'usine AZF marquait de manière indélébile le peuple français, lui faisant prendre conscience des risques technologiques. Après ce drame, le législateur avait agi au travers du vote de la loi Bachelot en 2001 pour offrir une protection aux habitants des zones concernées par les risques technologiques : l'information ne suffisait plus, il revenait à l'Etat de prévenir les risques pour éviter de nouveaux drames par le développement de plans prévention des risques (PPRT).

C'est dans cette même logique de protection que s'inscrivait notre proposition de loi. En effet, nous proposons de considérer

son intérêt à leur égard, le gouvernement aurait pu soutenir certaines de nos propositions, toutes nourries d'échanges avec des acteurs associatifs, des chercheurs, des experts, des victimes et leurs représentants. Il n'en a rien été. Nous avons été renvoyés à une table-ronde décidée en catastrophe par l'exécutif après les révélations de Disclose qui se tiendra début juillet...

« Une table ronde constitue-t-elle un format mieux adapté qu'une commission qui travaillera pendant un an avant de rendre ses conclusions, comme nous le proposons à l'article 1^{er} du texte ? » a interrogé le rapporteur Moetai Brotherson sans parvenir à susciter une prise de conscience chez ses interlocuteurs.

▶▶▶ Retrouvez les interventions de Moetai Brotherson, rapporteur, et Jean-Paul Lecoq sur notre site.

les sites de transport et de manipulation de matières dangereuses comme des équivalents des sites Seveso seuil haut. Elle visait à ce que les personnes qui ont passé leur vie à acheter ou à construire leur maison, située dans un quartier proche de tels sites, ne voient pas leur bien dévalorisé. Elle avait surtout pour objectif d'inciter les acteurs qui opèrent dans le secteur du transport de matières dangereuses à réduire le risque à la source, dans la logique de ce qu'avait permis la loi Bachelot relative à la prévention des risques technologiques. Autant de préoccupations apparemment très éloignées de celles du gouvernement qui a écarté notre proposition sans arguments solides.

▶▶▶ Retrouvez les interventions de Jean-Paul Lecoq, rapporteur, et Hubert Wulfranc sur notre site, rubrique interventions à la date du 17 juin 2021.

Une mission d'information se penche sur le secteur (malade) du médicament

Est-ce la situation sanitaire qui vous a conduit à demander une mission d'information sur le médicament ?

Cette demande de mission d'information était antérieure à la crise sanitaire. Toutes les questions soulevées dans le débat public se posaient déjà avant l'irruption du virus. Mais la crise sanitaire a éclairé d'une lumière crue les enjeux du médicament.

Durant 6 mois, nos investigations ont confirmé que la chaîne du médicament est malade. Le constat est alarmant. Pour une raison principale : la financiarisation du secteur qui n'en finit plus de progresser. La recherche est asphyxiée, la production trop souvent délocalisée. Les pénuries se multiplient, les prix atteignent parfois des sommets et la transparence n'est pas au rendez-vous. L'absence de politique publique est criante. Or, malgré les savoirs et les savoir-faire remarquables, on ne peut pas se satisfaire du résultat. Pour qui veut garantir le droit à la santé pour toutes et pour tous, la démonstration est faite qu'on ne peut s'en remettre purement et simplement au marché pour ce qui concerne le médicament. La réflexion doit être engagée pour faire du médicament non pas un bien de consommation mais un bien commun de toute l'humanité. La crise sanitaire a révélé combien c'est urgent et indispensable.



« IL Y A URGENCE À SE RÉAPPROPRIER LE MÉDICAMENT, C'EST L'UN DES ENDROITS PAR LESQUELS SE MARCHANDISE LA SANTÉ. »

Quelles sont selon vous les propositions les plus marquantes ?

La mission a pu établir un diagnostic assez largement partagé et l'économie générale des propositions établies va dans le bon sens. Le panorama et les préconisations doivent permettre la réflexion et l'interrogation pour déboucher sur des décisions fortes. D'abord, il faut exiger plus de transparence dans les mécanismes de fixation des prix

qui sont aujourd'hui décorrélés des coûts réels de recherche et de production. Il faut aussi renforcer la recherche publique. Son manque de financement met en défaut notre capacité d'innovation en matière de recherche médicale. N'est-ce pas à mettre en lien avec l'absence de conditions accompagnant le Crédit impôt recherche ? Quant aux procédures d'autorisation et de mise à disposition des médicaments, elles doivent sans doute être revues pour être organisées plus efficacement, et, par exemple la question des essais cliniques, avec celle des Comités de protection des personnes, demande une attention particulière.

Fallait-il aller plus loin ?

Oui évidemment. Il y a urgence à se réapproprié le médicament, c'est l'un des endroits par lesquels se marchandise la santé. Or le profit n'est évidemment pas une bonne boussole pour répondre aux besoins de santé. On a vu comment se comportent les actionnaires, avec des big pharma qui sont devenus des valeurs refuges et des logiques spéculatives qui se décuplent, avec des décisions qui portent atteinte aux savoirs et aux savoir-faire. Et avec une utilisation discutable de la sécurité sociale. Les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir l'accessibilité universelle aux soins de santé et aux médicaments. Cela implique d'engager des mesures ambitieuses de régulation. Les pouvoirs publics doivent s'assurer de la disponibilité des médicaments, et s'assurer que ceux-ci soient économiquement abordables de bonne qualité et bien utilisés. C'est une question de droit à la santé pour toutes et tous. Nous avons un outil précieux pour le garantir : la sécurité sociale. Ainsi, pour moi, la réponse pour guérir efficacement la chaîne du médicament ne peut pas se passer de la création d'un pôle public du médicament avec une entité de production : nous avons besoin d'outils publics avec une gestion démocratique. ♦

PAS D'EXPULSIONS D'ENFANTS !



Le 1^{er} juin, alors que prenait fin la trêve hivernale, Marie-George Buffet a appelé la ministre déléguée au logement à surseoir aux expulsions locatives et à respecter le droit au logement. Soulignant que toutes les raisons qui avaient motivées leur suspension l'an passé restaient d'actualité, elle a également rappelé que lors de notre commission d'enquête pour *Mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse*, nous avons souligné combien les enfants hébergés en hôtel avec leur famille par le 115, souvent loin de leur école et sans internet, subissaient de dégâts dans leur scolarité. Nous avons réclamé qu'aucune famille dont les enfants sont scolarisés ne soit expulsée. Le droit à l'éducation des enfants de notre République ne peut être malmené pour ceux dont les parents n'ont pas les moyens de régler leur loyer.

LA PMA POUR TOUTES. ENFIN

Après deux années d'examen, la représentation nationale votait en lecture définitive le projet de loi bioéthique ouvrant notamment l'assistance médicale à la procréation à toutes les femmes. Lors de la discussion générale, Elsa Faucillon s'est félicitée que cette mesure, qui constitue une avancée majeure pour la liberté et pour les droits des femmes, en plus d'être une réponse au vœu largement exprimé par la société, voit enfin le jour. Toutefois, elle a rappelé notre opposition à la possibilité offerte aux centres privés de recueillir et de conserver des gamètes en l'absence, dans un département, d'un centre public ou

privé à but non lucratif. Nous avons également rappelé au cours de ce débat notre ferme opposition à la GPA, que le texte voté ce 29 juin ne favorisera aucunement.

TERRORISME ET RENSEIGNEMENT

Entre 2013 et 2019, cinquante-huit des cinquante-neuf attentats déjoués l'ont été grâce au renseignement humain. Tous les moyens nécessaires, notamment humains, doivent donc être mobilisés pour soutenir les services dans leur mission. Dans cette lutte, le développement de techniques de renseignement fondées sur les communications informatiques et cellulaires pourraient représenter un atout majeur. Mais l'extension de ces techniques n'étant pas accompagnée d'une évaluation des mesures existantes, nous nous y sommes opposés. De la même façon, nous avons relevé le flou entourant l'extension des techniques de surveillance de masse. Avec les autres groupes de gauche, nous déposerons bientôt un recours devant le Conseil constitutionnel.

RÉFORME DES RETRAITES



L'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge de départ à taux plein à la retraite à soixante-quatre ans pourraient être introduits dans le budget de la sécurité sociale à l'automne prochain. A l'occasion de la séance de questions au gouvernement du 8 juin, Sébastien Jumel a interrogé le gouvernement sur les modalités de cette réforme sans obtenir de réponse claire. Il a aussi prévenu qu'en cas de relance de cette mauvaise réforme, les députés communistes seraient tout

aussi mobilisés qu'ils l'avaient été début 2020 pour lui faire obstacle.

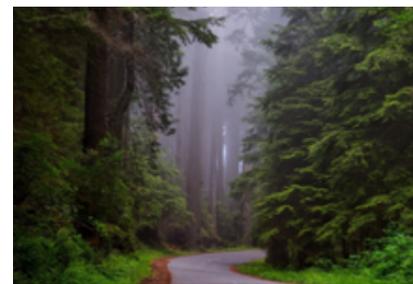
PLFR POUR 2021 : TOUJOURS PLUS POUR LES MÊMES !



Convoqué pour l'examen d'un projet de loi de finances rectificative (PLFR) destiné à prolonger les aides publiques aux entreprises, notre groupe a d'abord déploré qu'elles ne soient pas conditionnées pour les grandes entreprises. Alors que celles-ci profitent largement de l'argent public, il n'est pas acceptable qu'elles puissent en même temps distribuer des dividendes ou procéder à des suppressions d'emplois.

Nous avons également regretté le manque de soutien pour les ménages les plus modestes qui ont supporté l'essentiel du coût de la crise. Enfin toutes nos propositions pour faire participer les plus aisés à l'effort de solidarité nationale ont été refusées ! En toute logique, nous nous sommes opposés à ce PLFR qui s'inscrit dans la droite ligne de politique économique gouvernementale centrée sur les grandes entreprises.

ENVIRONNEMENT



Tout au long de l'examen de la réforme constitutionnelle visant à inscrire à l'article 1^{er} de notre Constitution le principe selon lequel la

République « garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique », nous n'avons cessé de dénoncer l'instrumentalisation de la question climatique. A l'approche d'une fin de mandat catastrophique en matière d'écologie, l'objectif était clair: cacher ce bien triste bilan derrière l'organisation d'un référendum validant cette réforme et plebiscitant son initiateur.

Au final, aucune avancée n'a été obtenue en cours d'examen, ni au sujet du dépassement des droits de propriété et de la liberté d'entreprendre, ni au sujet du principe de non-régression du droit de l'environnement. Une preuve s'il en fallait que cette réforme comme les autres reste fondamentalement d'esprit libéral.

RESPECT DES PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Au terme des débats, ce texte aura plutôt pour effet de malmené la laïcité et ne répondra en rien à la question du séparatisme, notamment du premier des séparatismes qu'est le séparatisme social. Dans l'esprit de la loi de 1905, la laïcité est une contrainte pour l'État et une liberté pour les individus. Or, nous ne pouvons que regretter que ce texte, à l'inverse de celui de 1905, soit davantage une loi de contrainte, de restriction et de contrôle. En outre, aucune des mesures sociales annoncées dans le discours des Mureaux d'Emmanuel Macron ne figurent dans ce texte. Rien sur le déterminisme social qui ronge notre institution scolaire. Rien sur le séparatisme social qui conduit les enfants des classes populaires et ceux des classes les plus privilégiées à ne jamais se rencontrer, rien sur la paupérisation grandissante qui frappe nos écoles publiques et nos universités. Rien non plus sur le logement social, les quartiers, la lutte contre les ghettos et la mixité sociale. Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre et nous déposerons un recours au Conseil constitutionnel contre ce texte.

VICTOIRES ÉLECTORALES D'HUGUETTE BELLO ET GABRIEL SERVILLE !



Le 27 juin, deux députés du groupe GDR ont fait basculer à gauche des collectivités d'outre-mer ! Même si nous avons lu et entendu un peu partout que tous les Présidents de région sortants qui se représentaient ont été reconduits, il s'avère que ce scénario est contredit dans deux régions.

En effet, la Réunion a basculé à gauche grâce à une liste conduite par Huguette Bello. Membre fondatrice de notre groupe en 2007, notre ancienne collègue a assuré les fonctions de vice-présidente à partir de 2012 et a siégé à nos côtés sans discontinuer jusqu'à son élection en 2020 à la mairie de

Saint-Paul. Elle a été remplacée par Karine Lebon.

De même, en Guyane notre collègue Gabriel Serville a remporté les élections territoriales face une majorité sortante soutenue par LREM. Gabriel est membre du groupe GDR depuis sa première élection en 2012 en tant que député et représente notre Groupe au bureau de l'Assemblée nationale. Nous nous réjouissons que les électrices et les électeurs de la Réunion et de la Guyane aient reconnus en eux les fervents défenseurs de leurs territoires et de leurs habitants. La probité et le respect des classes populaires sont ici récompensés.



ENCADREMENT DE L'EXTERNALISATION DES SERVICES PUBLICS AU PRIVÉ : LA MAJORITÉ REFUSE !

Les concessions des autoroutes, la délégation du nettoyage dans les hôpitaux, la distribution des professions de foi électorale par la société Adrexo ou encore le recours aux cabinets de conseils dans la stratégie vaccinale : voilà autant d'exemples d'externalisation du service public. Le collectif « Nos services publics » l'a estimé à au moins 160 milliards d'euros.

Alors même que la pratique est promue depuis 30 ans pour réduire les dépenses publiques, nous n'en savons rien. Est-elle moins chère que le service public ? Produit-elle un service de

meilleure qualité ? Nous en doutons fortement. Pire, nous pensons qu'elle est nuisible socialement et qu'elle rend la puissance publique dépendante du privé. À travers notre résolution, nous avons proposé au Gouvernement de l'évaluer et de l'encadrer : refus net de la majorité. Quand il s'agit du privé, la macronie donne sans compter et sans évaluer !



#AGENDA

À VENIR

JUIL. 2021 PROTECTION DE L'ENFANCE

Début juillet est examiné un projet de loi pour la protection des enfants. Loin d'être une réforme ambitieuse, ce texte cosmétique, sans moyens financiers supplémentaires, ne semble pas répondre aux grands enjeux actuels identifiés : sous financement des services de l'ASE, allongement des délais de prise en charge suite à une décision de justice, mesures de prévention insuffisantes, dégradation des conditions de travail des éducateurs, pénurie d'assistants familiaux pour accueillir les enfants placés, défaillances dans la prise en charge des mineurs non accompagnés...

SEPT 2021 RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Les travaux parlementaires seront suspendus le 23 juillet et devraient reprendre début septembre. Devraient être mis à l'ordre du jour les examens de la proposition de loi « relative aux causes de l'irresponsabilité pénale et aux conditions de réalisation de l'expertise en matière pénale », du projet loi «4D» (pour décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification) et la réforme de la dépendance. Arriveront ensuite la loi de finances pour 2022 (PFL) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLSS) qui seront examinés à l'automne.

SEPT. 2021 MANIF POUR LA DECONJUGALISATION DE L'AAH

A l'appel d'APF France handicap une manifestation nationale en faveur de l'individualisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) aura lieu le 16 septembre. Les députés communistes soutiendront cette manifestation d'ampleur pour permettre qu'enfin la parole des personnes en situation de handicap soit entendue par le gouvernement et la majorité.



André
CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Alain BRUNEEL
député du Nord



Marie-George BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul DUFREGNE
député de l'Alier



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï
BROTHERSON
député de Polynésie



Manuëla
KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine
LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe
NILOR
député de Martinique



Gabriel
SERVILLE
député de Guyane



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81